

Image not found or type unknown



Obligation de webcam pour un test de formation

Par **REGIS6460**, le **10/06/2021** à **11:16**

Bonjour

Je dois faire prochainement une formation(+ examen en fin), celle-ci sera assurée en distanciel.

Pour la partie examen, il est demandé d'allumer sa webcam.

Suis-je obligé d'allumer ma webcam et mon employeur en a-t-il le droit sans mon accord : droit au respect de la vie privée et droit à l'image?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2021** à **11:48**

Bonjour

Effectivement, voici ce que dit la CNIL : "*L'activation de la caméra peut porter atteinte à la vie privée, notamment des personnes présentes au domicile du salarié*".

Donc c'est le salarié qui décide !

Par **P.M.**, le **10/06/2021** à **11:55**

Bonjour,

En tout cas, le droit à l'image pour ce qui vous concerne personnellement n'a pas grand chose à voir avec cela...

Il faudrait savoir quand vous avez été averti du processus pour passer l'examen et à qui appartient le matériel informatique...

Par **Marck.ESP**, le **10/06/2021** à **12:03**

J'ajoute que l'on peut toujours créer un arrière-plan neutre ou se mettre sur un mur de couleur unie.

Par **REGIS6460**, le **10/06/2021** à **12:17**

Bonjour

En réponse à [P.M.](#), Averti semaine dernière pour un examen (habilitation) demain, le matériel appartient à la société (PC portable)

En réponse à Marck_IGP : ce n'est pas le fait que l'on voit mon intérieur, mais que je diffuse mon image sans mon consentement sur une camera

J'aurai eu la même remarque si j'étais au bureau chez mon employeur, c'est l'obligation de l'utilisation de la camera pour véhiculer mon image qui pose pb

Par **jodelariege**, le **10/06/2021** à **12:51**

bonjour

je pense que le jury veut vérifier que durant la période de l'examen vous ne vous faites pas aider (tricher..) en vous aidant de documents ou de votre entourage...

Par **P.M.**, le **10/06/2021** à **13:07**

Votre image n'est véhiculée que dans un cercle restreint pour un usage que vous connaissez à l'avance et a priori sans enregistrement...

Si vous étiez en présentiel pour cet examen, votre visage serait connu de votre interlocuteur de la même manière...

Par **P.M.**, le **10/06/2021** à **16:28**

En complément, je vous propose [ce dossier](#)...

Par **jodelariege**, le **10/06/2021** à **17:13**

donc il existe une autorisation ponctuelle de l'activation de la web cam suivant les circonstances : un examen me semble etre une circonstance acceptable ; il faut etre sur qu'il s'agit bien de l'étudiant et pas son grand frere ayant un diplome supérieur et qu'il ne triche pas d'une manière ou d'une autre

Par **youris**, le **10/06/2021** à **17:41**

REGIS6460

vous avez donné votre consentement, ce n'est pas véhiculer votre image, c'est simplement s'assurer que c'est bien vous qui participez à cet examen.

mais vous avez le droit de refuser cette procédure mais vous devrez assumer les conséquences de ce refus.

vous poussez un peu loin votre droit à votre vie privée et à votre image surtout en cette période particulière de pandémie.

les gens veulent protéger leurs vies privées et leur images mais ils racontent leurs vies sur les réseaux sociaux avec photos et vidéos.

salutations